

PROPRIETE DE M. GOINERE

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Article 22-230 / COMMUNE DE DEMIGNY (71)

Vente d'une coupe d'extraction de chênes
 Les arbres inventoriés sont numérotés en rouge
 Superficie de la coupe : 7.55 ha
 Parcelle : E 46p
 Certification PEFC N° : 10-21-1/2086



DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	45	50	55	60	65	70	75	80	Total arbres	Volume sur écorce	Volume moyen
Chêne	1		4	31	31	13	4	4	88	216,00 m ³	2,45 m ³
Chêne gélif		1	1	3	2	1			8	17,10 m ³	2,14 m ³
Chêne sec		1		1					2	3,50 m ³	1,75 m ³
									98	236,60 m³	2,41 m³

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.

Expert forestier : Olivier PAIN

CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Les houppiers sont exclus de la vente
 Le délai d'exploitation est fixé le : 30 novembre 2023
 Distance moyenne de débardage : 1.7 km
 Place de dépôt : sous réserve d'autorisation

Label transformation UE

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Contact : Florian GILBERT au 06.32.07.66.51

Régime de T.V.A : non assujetti

Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 1 avril 2016 – paragraphe 2.2.

